



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

## Avenant au règlement intérieur des ATSMV

**Objet** : Tirs contrôlés et demande des avis favorables.

Les demandes d'avis favorables sont éditées sous la responsabilité du président du club.

Elles sont validées sous conditions d'assiduité du demandeur.

Dans ce cadre, le comité directeur des ATSMV a décidé de maintenir l'usage du carnet de tirs pour ses adhérents dans la mesure de 3 tir contrôlés annuels espacés de plus de 2 mois.

Les demandes de validation des tirs contrôlés doivent être faite sur rendez-vous auprès d'un membre du comité directeur et en utilisant une des adresses de contact du site :

- Par mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)
- Par courrier :  
ATSMV  
C/O Olivier Catoire  
29 rue du lapin vert  
77184 Emerainville

La demande d'avis préalable doit être faite aux mêmes adresses, en présentant les documents suivants dûment complétés :

- Copie de la licence (recto-verso) ;
- Carnet de tir.

Conformément à la législation, le président se réserve le droit de ne pas attribuer d'avis préalable aux tireurs qui n'auront pas démontré une assiduité suffisante telle que spécifiée dans les paragraphes précédents.

Fait à Emerainville,

Le 14 juin 2021.

Olivier Catoire

Pour le Comité directeur des ATSMV

